0352686E ACADEMIE DE RENNES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI ESPLANADE ANITA CONTI 35174 BRUZ CEDEX

Tel: 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

O)bjet	:	Accord	d	e F	rin	cipe
---	-------	---	--------	---	-----	-----	------

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 45 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 29

Quorum: 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/05/2017 Réuni le : 16/05/2017

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la commission permanente du 15/05/17

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le principe concernant le

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Marché "fourniture d'électricité" :

Principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le Conseil Régional de Bretagne pour la fourniture d'électricité à partir du 1er novembre 2017.

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 19

 Pour :
 19

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Nottebart Prénom : Gilles

Signé le: 17/05/2017 10:50:29

Sujet:

De: jean-noel.chopin@bretagne.bzh

Date: 15/05/2017 17:10

Pour: Nicolas.Bosser@ac-rennes.fr

Copie à : melanie.chainon@bretagne.bzh

Mr Bosser, suite à notre échange de ce jour et en substance la teneur du courrier que devrait recevoir les établissements:

Le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1er janvier 2016 et a entrainé la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les contrats non résidentiels d'une puissance supérieure à 36 kW. Pour y répondre, la Région Bretagne avait décidé de proposer à l'ensemble des lycées de s'inscrire dans le dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par le SDE 22. 100 établissements sont aujourd'hui adhérents au groupement du SDE 22.

La durée de validité du marché subséquent initial arrive à son terme le 31 octobre 2017. A l'approche de cette échéance, la Région Bretagne s'est accordé un temps de réflexion sur la stratégie d'achat jusqu'ici retenue, à savoir un achat externalisé.

Afin de poursuivre ses différents engagements en faveur du déploiement des énergies renouvelables, de la commande publique durable et de la maitrise de l'énergie sur son propre patrimoine, la Région Bretagne a décidé de piloter son achat d'énergie en interne afin d'être en relation directe avec les opérateurs énergétiques.

Un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité, incluant à la fois les lycées qui le souhaitent, mais aussi les sites de son patrimoine propre, pour une application au 1^{er} novembre 2017, va donc être constitué. Nous vous invitons bien entendu à rejoindre ce dispositif. Avec une seule procédure pour tous, le groupement porté par la Région offre à chaque établissement, un achat sécurisé, des volumes de consommation massifiés et la mise à disposition de l'expertise technique et juridique des services de la Région.

Une fois cette étape franchie, nous aurons à élaborer ensemble très prochainement un plan « énergie lycées » qui nous permettra de maitriser au mieux nos consommations et les dépenses de fonctionnement qui y sont associées, et ainsi contenir l'augmentation inéluctable du coût des énergies.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Jean-Noël Chopin

Chef du service de la stratégie patrimoniale et de l'analyse des risques

Direction de l'immobilier et de la logistique

Tél: 02.99.27.11.24 Fax: 02.99.27.10.38

1 sur 1 16/05/2017 08:44